



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.71*
(COM.III)
23 septembre 2005
Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par l'ITALIE

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	III	Sciences sociales et humaines
Programme :	III.2	Droits de l'homme et transformations sociales
Sous-programme :	III.2.1	Promotion des droits de l'homme
Résolution (33 C/5 par. n°) :	03210	
Incidences budgétaires Indiquées par l'auteur :	-	
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

La Conférence générale

Autorise le Directeur général

(a) ... (...)

(b) ... (...)

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Ajouter :

Prie les États membres et les organisations internationales :

- (a) *d'instituer une règle de droit interdisant toute forme de discrimination dans tous les systèmes judiciaires, de mettre concrètement en œuvre cette règle et d'inciter les systèmes judiciaires à la respecter ;*
- (b) *de proposer et mettre en œuvre toutes les mesures positives nécessaires pour garantir à chacun l'exercice effectif de ses droits fondamentaux, telle la création de conditions politiques et économiques de nature à améliorer la qualité de la vie, en particulier pour les groupes défavorisés tels que les femmes, les enfants, les réfugiés et les migrants ;*
- (c) *d'intensifier le plus possible leurs efforts visant à améliorer la condition des femmes dans les zones de guerre et de postconflit, avec le soutien de réseaux universitaires ainsi que d'institutions publiques et privées ;*
- (d) *de faciliter la reconstruction des écoles, des hôpitaux et des centres d'emploi afin que chacun puisse exercer concrètement tous ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels.*